

taliser. De là l'importance du dispensaire, qui, par son action établit l'isolement et la cure à domicile.

2^o *Inspection médicale*, des écoles, des établissements industriels et des habitations.

Aucune lutte ne peut être efficace pour enrayer la tuberculose, si l'on ne réussit à détruire le germe de la maladie dans son nid habituel, le logement insalubre. Celui-ci est non seulement le quartier général du bacille, mais il est l'ancre de la tuberculose, préside à toutes les émancipations et fournit une légion de sujets tuberculisables.

Le premier devoir des municipalités est donc de diriger tous leurs efforts vers l'assainissement des habitations.

Une municipalité bien organisée devrait avoir le casier sanitaire de ses édifices et en faire le classement au point de vue de la salubrité. Par des règlements sévères les constructions nouvelles seront contrôlées médicalement; le médecin hygiéniste expert devrait être consulté. L'on procédera d'une manière systématique à l'assainissement des anciennes constructions.

La tuberculose est une maladie de l'air confiné. La lutte doit donc se faire autour de l'habitation malsaine. Que dans chaque municipalité, l'on nous donne des habitations salubres, que l'on fasse appliquer les règlements d'hygiène concernant les écoles et les industries et dans une décade la tuberculose aura fini ses ravages.

Une compagnie vient de se former à Québec sous le nom de "La Cie des habitations salubres de Québec limitée" dont le but est de construire des habitations salubres louées à bon marché, aux ouvriers et aux gens à salaire seulement. Espérons que cette société rencontrera tout l'encouragement qu'elle mérite. Elle ne réussira à atteindre son but que si elle est supportée par les pouvoirs publics et bien comprise de nos populations.